

SEANCE DU 26 JANVIER 2012

L'an deux mil douze, le vingt-six du mois de janvier à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick

Absents représentés : MM GALLAND Alain (procuration donnée à MOUNIER Michel), GIRAUD Christophe (procuration donnée à ARCIS Michel)

M LAC Régis a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Renée VAGGIANI estime que son intervention sur Laurent EYNAC a été tronquée. Elle tient à préciser qu'il faisait partie des radicaux socialistes et était profondément attaché à la laïcité. Elle tient donc à ce que ses propos soient rectifiés. Concernant la remise de la pétition par le Collectif, elle déplore le fait que le nombre de signatures n'ait pas été indiqué dans le compte-rendu. Monsieur le Maire précise que le nombre de signatures sera mentionné dans le prochain compte-rendu.

Le compte rendu est approuvé.

Votes pour : 11 Contre : 6	P.CRESPIY, J.BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI, A NICOLAS
-------------------------------	---

Josette BERRY donne ensuite lecture d'un communiqué au nom de la liste « poursuivons notre action » :

« Monsieur le Maire, nous avons été particulièrement choqués par certaines phrases de votre éditorial dans le bulletin municipal, je cite : « nous préférons donc préparer l'avenir du Monastier plutôt que de perdre notre temps en querelles inutiles », « face au bruit et à la fureur de quelques nostalgiques de temps révolus, nous avons donc décidé de garder le cap », « patience et solidarité font plus que haine ni que rage ». Les mots ont un poids, une portée à qui s'adressent ces mots ? A nous, les 6 élus de la liste d'opposition ? Au collectif « Touche pas à ma Mairie » ? Aux 569 signataires de la pétition ? A qui d'autre ? En ce qui nous concerne, notre rôle d'élus est de donner notre avis, positif ou négatif, ce n'est ni de la fureur ni du bruit, ni des querelles inutiles. On joue notre rôle dans un état démocratique. Quant au collectif « Touche pas à ma Mairie », il a décidé de proposer cette pétition aux habitants et contribuables du Monastier dans le seul but de vous faire part de leur opposition, d'une façon démocratique, au déplacement de la Mairie sans autre polémique, et surtout sans haine ni fureur. Ils n'ont contraint personne, n'ont fait aucun faux, et surtout pas d'usurpation d'identité, et pourtant, une plainte a été déposée. La pétition vous a été remise, vous en étiez responsable. Est-ce qu'elle a été rendue publique ? Une enquête de gendarmerie est en cours, nous avons appris que les gendarmes sont allés questionner une dame âgée la veille du jour de l'an, puis un dimanche après-midi. De plus

certaines personnes se sont permis des réflexions qui ressemblent à des menaces. Une personne du collectif a été convoquée à la gendarmerie, soupçonnée d'usurpation d'identité. Si haine et fureur il y a, elles ne viennent ni de notre part, ni du collectif, les faits sont là pour le prouver. Nous avons du mal comprendre un tel acharnement, si quelqu'un avait un doute sur une ou plusieurs signatures de la pétition, il aurait été si simple de prendre contact avec un ou plusieurs membres du collectif pour vous éclairer sur vos doutes, car le collectif n'a rien à cacher, ni d'arrière pensées, il fallait que cela soit dit ! Les élus de la liste : « Poursuivons notre action » Andrieu Eric, Berry Josette, Crespy Philippe, Nicolas André, Pannefieu Jean-Paul, Vaggiani Renée ».

Arrivée de Maryse Baldet et Michèle FOURNEL

En réponse aux propos de Josette Berry, Monsieur le Maire indique qu'il maintient chacun des mots de son Edito et qu'ils ont tous été pesés. Il ajoute que l'agressivité et l'incorrection de certaines personnes ont dépassé largement les limites de ce qui était acceptable, ce qui explique certains des termes ou expressions qu'il a employés. Il estime que les différences de point de vue ne peuvent pas justifier les propos déplacés dont son équipe a été la cible, alors que cette dernière s'est toujours efforcée de respecter tout le monde. Comme cela a été écrit, l'équipe majoritaire ne souhaite pas rentrer dans le jeu de la polémique et préfère continuer à travailler. Les polémiques ne mènent à rien et il est préférable d'avancer, d'autant que le travail ne manque pas. Les résultats parlent cependant d'eux-mêmes. Comme cela a aussi été écrit, le projet qui fait débat sera présenté le moment venu, chiffres à l'appui. Pour ce qui est du rôle de l'opposition, Monsieur le Maire pense qu'il est bien évidemment important car l'expression d'avis contraires oblige à se poser de nombreuses questions et à analyser les problèmes sous tous les angles. Après seulement, des choix sont faits et ils sont tous assumés. En ce qui concerne la pétition, il précise qu'elle a été étudiée. Le nombre de signatures considérées comme recevables par son équipe avoisine les 400. En effet, certaines personnes ont signé plusieurs fois en utilisant le même nom; d'autres ont signé pour dix personnes d'un même village et s'en sont même vantées; de nombreux noms sont illisibles ou ont été inventés; des noms ne comportent pas d'adresse; des personnes ayant signé ne résident pas au Monastier et n'y sont pas non plus contribuables. Renée Vaggiani rappelle qu'une autre pétition qu'elle avait reçue en son temps comportait aussi de nombreuses signatures irrecevables. En ce qui concerne la plainte déposée, Monsieur Le Maire indique qu'elle a été déposée par sa sœur, Madame Hélène ARCIS, car elle estimait qu'une personne avait signé à sa place en utilisant son nom et son adresse. Monsieur le Maire produit ensuite le document en question pour étayer cette affirmation. Il ajoute que Mme Hélène ARCIS a décidé seule, en son âme et conscience, de faire cette démarche, et que personne n'avait cherché à influencer sa décision, sachant très bien, que cela risquait d'envenimer une situation déjà tendue. Renée Vaggiani intervient ensuite et rappelle qu'une deuxième personne porte le même nom. Il s'agit de sa fille qui possède des terrains sur le Monastier. Madame Hélène ARCIS (née Vaggiani) prend la parole pour marquer son indignation et estime qu'on aurait dû lui demander personnellement si elle avait signé la pétition en question avant de se rendre à la gendarmerie. Monsieur le Maire indique que cette éventualité avait été envisagée mais aussitôt rejetée car il n'existe qu'une seule Hélène Arcis résidant au lotissement de la Chenevette et il ne pouvait donc pas y avoir de confusion. Il ajoute que la piste d'un mauvais plaisantin ayant usurpé l'identité de sa sœur avait été privilégiée. Les membres de l'opposition affirment que l'adresse est celle des biens de Mme ARCIS (née Vaggiani) au Monastier, soit La Chenevette. Monsieur le Maire demande néanmoins pourquoi Mme ARCIS (née Vaggiani) n'a pas mentionné sa véritable adresse car elle aurait dû savoir qu'il y

avait risque de confusion. Mme ARCIS (née Vaggiani) répond qu'elle est contribuable et qu'elle a donc le droit de s'exprimer. Josette BERRY estime que Monsieur le Maire aurait dû contacter le collectif avant qu'une plainte ne soit déposée. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas à l'origine de cette plainte, pas plus qu'il n'est responsable des enquêtes de gendarmerie et de leur déroulement. Il ajoute qu'il n'avait pas jugé bon de contacter le Collectif puisque la piste du plaisantin avait été privilégiée. Il répète que pour lui, l'adresse indiquée avait d'emblée exclus la possibilité que Madame Hélène ARCIS (née Vaggiani) ait pu signer la pétition. Jean-Paul PANNEFIEU termine en affirmant que le Monsieur le Maire n'écoute pas les propositions de l'opposition, ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il se trompe.

Présentation des différentes réunions

- **Fin Gras** : présentation de la préparation de la fête par Françoise FAURE : les choses avancent. La Fête aura lieu le 3 juin prochain au Monastier.

Délibérations diverses

Transfert collègue Laurent Eynac : Le Conseil Général est propriétaire de tous les Collèges du Département, sauf de celui du Monastier, et ce, pour des raisons diverses. Les services du Conseil Général ont donc souhaité régulariser la situation en effectuant un transfert. Un document d'arpentage a ainsi été réalisé. Le Conseil approuve à l'unanimité ce document.

Contrat de maintenance ascenseur

Monsieur le Maire présente un contrat annuel de maintenance pour l'ascenseur des bâtiments conventuels. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le contrat annuel de maintenance à souscrire auprès d'Auvergne Ascenseurs pour un montant annuel de 980 € HT.

Votes pour : 13	<i>P. CRESPI, J. BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i>
Contre : 5	
Abstention : 1	

Révision des loyers

Monsieur le Maire propose de réviser les loyers chaque année pour les locations aux particuliers en appliquant l'indice de référence des locations. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Travaux de voirie

Comme cela avait été annoncé, des travaux de voirie conséquents sont prévus en 2012. Ils ont été estimés par la DDT. La commission des travaux se réunira pour décider quels travaux vont être entrepris cette année. Monsieur le Maire présente l'estimation réalisée et propose d'effectuer 300 000 € de travaux sur 2 ans. Une subvention au titre de la DETR sera sollicitée auprès de la Préfecture. Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Budget lotissement

La vente a été passée mercredi 25 janvier. Le Conseil approuve le budget de 400 000 € établi pour la création de ce lotissement.

Votes pour : 18 Abstention : 1	<i>E. ANDRIEU,</i>
-----------------------------------	--------------------

Aménagement foncier agricole

Didier CHAZALON explique qu'il est possible de faire de l'aménagement foncier à l'amiable sur tout le territoire communal (échange de parcelles). Il faut pour cela que le Conseil se prononce en faveur de la mise en place de cette procédure qui est financée en partie par le Conseil Général. Les négociations seront effectuées par une personne extérieure nommée par la Chambre d'Agriculture. Monsieur le Maire indique que cette procédure pourrait permettre de résoudre certains différends dans quelques villages de la commune. Le conseil approuve à l'unanimité.

Règlement sur le cimetière

Monsieur le Maire présente un projet de règlement du cimetière car aucun document n'est aujourd'hui en vigueur. Il sera affiché à l'entrée du cimetière et envoyé aux entreprises qui y font des travaux. Le Conseil approuve à l'unanimité ce règlement.

Monsieur le Maire propose ensuite au conseil de délibérer sur le tarif mensuel pour l'utilisation du « dépositaire » (gratuit la 1ère année, puis 5 euros par mois, la deuxième année (2 ans étant le maximum autorisé par la loi)), ainsi que sur l'affectation de 2 concessions aux ossuaires communaux situées dans l'ancien cimetière et reprises en 2009. Il s'agit des numéros 209 (ossuaire actuel) et 207 (prochain ossuaire). Le Conseil approuve à l'unanimité.

Modification de la délibération instituant une régie de recettes

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie a été créée le 28 novembre 2003 pour la « location de la salle des fêtes et des prêts de matériel ». Il précise que plusieurs salles communales ont été depuis ouvertes à la location et propose donc de modifier l'intitulé de cette régie à la demande de Monsieur le Trésorier Municipal.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Parcours de randonnée.

Monsieur le Maire propose de valider deux parcours sur la Commune (l'Herm et Meyzoux) pour qu'ils puissent être labellisés Respirando. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Courrier association diocésaine du Puy

L'association propose à la Commune d'acheter deux parcelles situées section B n°1068 et 1069 (Salazar), à côté du Pré aux Anes qui est actuellement propriété de la Commune. Elle demande au Conseil de faire une proposition si elle est intéressée. Didier Chazalon indique que ces parcelles pourraient être proposées à la location, comme c'est déjà le cas pour le Pré aux Anes, et pourraient permettre de disposer d'un espace plus vaste pour accueillir les animaux des marcheurs de passage. Après en avoir délibéré, le Conseil propose d'acheter les deux parcelles au prix de 1 000 € pour l'ensemble. La transaction pourrait ensuite être réglée par un Acte Administratif.

Subvention classes découvertes

Monsieur le Maire explique que l'école maternelle demande une subvention pour 2 jours de classes découvertes. Monsieur le Maire rappelle que la subvention n'était jusqu'alors attribuée que pour des séjours de 3 jours minimum. Le Conseil décide d'attribuer la subvention classe découverte dès 2 jours et décide de verser un montant de 6 € par jour et par enfant.

Vente du camping

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres reçues avant la date butoir. Trois candidatures ont été étudiées et une analyse a été faite en tenant compte du cahier des charges approuvé en Conseil. L'offre de Madame Roux et de Monsieur Tinel a été retenue, pour un montant de 200.000 €. Le projet présenté était sérieux et intéressant pour la Commune. Jean-Paul PANNEFIEU estime que le délai laissé aux candidats était trop court. Monsieur le Maire rappelle que le projet de vente déjà débattu il y a plusieurs mois était revenu à l'ordre du jour suite aux candidatures spontanées reçues. Il rappelle que pour pouvoir préparer la saison, les acquéreurs potentiels devaient avoir une réponse rapide. André Nicolas indique qu'une candidature locale aurait pu être présentée si le délai avait été plus long. Monsieur le Maire répond que le délai a été le même pour tout le monde et que tous les documents demandés ont été fournis dans les temps à ceux qui les demandaient. Didier Chazalon ajoute que bien souvent, une fois un bâtiment ou un autre bien vendu, il y a des gens qui se déclarent intéressés par l'objet vendu et porteurs de projets. Il faut agir lorsque l'occasion se présente. Monsieur le Maire ajoute que l'offre retenue est à la hauteur des attentes et que par conséquent, la Commune peut être satisfaite de cette vente. Le Conseil valide donc l'offre d'achat de 200 000 € :

Votes pour : 13 Abstentions : 6	<i>P. CRESPIY, J. BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI, A NICOLAS</i>
---	--

Indemnités de conseil de Monsieur BLAISE

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur BLAISE, ancien trésorier municipal, concernant le versement de ses indemnités de conseil et de confection de budget. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande. Après en avoir délibéré, le conseil rejette la demande :

Votes pour : 4 Abstentions : 2 Contre : 13	<i>JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI, P. CRESPIY, J. BERRY, A NICOLAS</i>
--	--

Validation enquête publique pour révision du PLU

Le Conseil approuve à l'unanimité les conclusions du commissaire enquêteur concernant la révision du PLU en cours.

Fonds de solidarité logement

Monsieur le Maire rappelle la question évoquée lors du précédent conseil. Par un courrier, le Conseil Général invite les communes à participer au financement d'un fonds solidarité pour le logement, ceci afin de venir en aide aux personnes rencontrant des difficultés financières. Renée VAGGIANI estime que c'est de la compétence du Conseil Général et que la Commune n'a pas à participer. André NICOLAS est assez partagé sur la question et indique que dans de nombreux cas, les compétences sont partagées. Il est plutôt favorable à la mise en place de compétences exclusives. Sophie Avouac indique que les services du Conseil Général sont

plus à même de gérer les dossiers car ils ont accès à des renseignements dont nous ne pouvons pas disposer, ce qui permet de mieux analyser les situations au cas par cas. Régis Lac est d'accord avec cette analyse. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le versement de ce fonds :

Votes pour : 13 Contre : 5 Abstention : 1	<i>P. CRESPI, J. BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i> <i>A NICOLAS</i>
---	--

Adhésion association Fin Gras

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler l'adhésion de la Commune à l'association Fin Gras pour 250 €. Le Conseil approuve :

Votes pour : 15 Contre : 1 Abstention : 3	<i>P. CRESPI,</i> <i>JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i>
---	--

TGV Auvergne

Monsieur le Maire propose le vote d'une motion. Le Conseil approuve à l'unanimité et se prononce pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon et soutient le scénario le plus à l'ouest et le plus au sud possible, le plus équitable et équilibré pour l'Auvergne,

Achat de la maison de retraite

Le Conseil d'administration souhaite que la Commune délibère pour le versement à la maison de retraite d'une somme de 400 000 € pour l'achat du bâtiment. Les modalités techniques seront étudiées par les juristes et les services de la préfecture. Renée VAGGIANI rappelle qu'elle n'est pas favorable à l'achat du bâtiment mais que les membres de l'opposition sont en revanche favorables au versement d'une subvention du même montant. Après en avoir délibéré, le Conseil se déclare favorable à l'achat du bâtiment pour un montant de 400.000 €, avec des modalités de paiement qui restent à définir.

Votes pour : 13 Contre : 5 Abstention : 1	<i>P. CRESPI, J. BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i> <i>A NICOLAS</i>
---	--

Questions diverses

- **Participation des communes** : André NICOLAS explique que comme c'est déjà le cas pour le déneigement, une participation pourrait être demandée par la communauté de communes aux communes sur l'ensemble des compétences : école de musique, petite enfance, bibliothèque, déneigement... Cette participation rapporterait 25 000 à 30 000 € environ à la Communauté de Communes. Renée VAGGIANI estime qu'à l'instar du Fonds de Solidarité Logement, la Commune va devoir assumer des dépenses qui ne lui incombent pas. Une discussion s'engage ensuite sur les investissements de la Communauté de Communes.

- Demandes de subventions extérieures

Les associations qui ont effectué une demande de subvention étant extérieures au Monastier, il est décidé d'appliquer la règle en vigueur et de ne pas donner suite.

Dates diverses

Commission Jeunes à 11 heures

Samedi 4 février : Commission Travaux à 9 h 00 Fête des Bébés à 16 heures

Prochain conseil le 23 février à 20H.

La séance est levée à 22h15.